

Edito

Rouge, comme Hémorragie ! Noir, comme Avis de Décès !

La Nouvelle région Normandie, dans son organisation sanitaire reste toujours dans l'attente depuis décembre 2015 d'un **nouveau** dispositif de lutte contre les accidents liés aux anticoagulants. Il doit être mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pourtant la réglementation lui fait obligation de mettre à la disposition des professionnels de santé, des moyens pour lutter contre les décès avérés et les hospitalisations nombreuses, en lien avec la iatrogénie médicamenteuse ou avec les infections nosocomiales.

L'outil CSCTA regroupe au sein du conseil scientifique et du conseil d'administration, les Universitaires, les Médecins spécialistes de médecine générale, les Biologistes, les Pharmaciens et les Infirmiers.

Connu depuis 14 ans en Haute-Normandie, dans la **coordination des soins**, le CSCTA permet à l'aide d'un traitement informatisé, maîtrisé par une équipe de médecins et biologistes chevronnés de repérer les INR de patients sous AVK en dehors de la cible d'optimisation, et de bénéficier rapidement d'une modification thérapeutique et les mettre ainsi à l'abri d'une complication thromboembolique ou hémorragique.

Le CSCTA a bien accueilli l'idée de l'ARS d'une réflexion permettant de définir avec les acteurs de l'organisation des soins de ce que serait le nouveau dispositif adapté à la Région Normandie et de préciser la place du CSCTA dans la démarche

qualité telle qu'elle avait été mise en place en Haute Normandie.

En tant qu'association CSCTA, et devant l'absence de signaux forts de l'ARS reçus à ce jour, force est de constater qu'il n'est plus possible d'assurer notre mission, force est d'accepter que le suivi et la surveillance des patients sous AVK ne puissent plus être garantis par les personnels du CSCTA en 2017. Nous en sommes très affectés, car nous savons combien l'outil est apprécié par les patients et les professionnels, nous savons qu'ils ne comprendront pas l'argumentation économique.

Suite au financement prenant fin au 31 décembre 2016, la cessation de paiement sera avérée avec comme logique un plan de licenciement.

L'enjeu de santé publique restera majeur, demain il concerne un plus grand nombre de patients si l'on se réfère aux recommandations, tous ne peuvent bénéficier des nouveaux traitements.

► Le bureau du CSCTA

L'OUTIL cscta répond aux exigences du suivi professionnalisé des traitements anticoagulants

Les gains en terme d'optimisation et de réduction de la iatrogénie sont de l'ordre de 50 % par rapport au suivi conventionnel



Ne pas offrir ce service au patient serait considéré comme une perte de chance...

... En désespoir de cause, vous n'AVK passer aux AOD chaque fois que cela est possible...

CSCTA

20 rue Stendhal
Ile Lacroix 76000 Rouen
Tél. 02 35 03 21 04 - Fax : 03 59 99 00 83
csctarouen@wanadoo.fr - www.cscta.fr

■ **1556 patients**
■ **345 médecins**

novembre 2016